

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 14-000523 / 51986871
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse Usine 25 / Centre de Production,
1950 Sion
Département Montage Swatch: Lignes Multigent
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
20 H, 52 F
01.04.2014–30.11.2016 (Renouvellement)
- 14-000799 / 51986871
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse Usine 25 / Centre de Production,
1950 Sion
Secteurs de production: montage automatique Swatch, formage à froid
et quartzline
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H, 60 F
01.12.2013–30.11.2016 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 14-000776 / 52215221
NOVARTIS CONSUMER HEALTH S.A., 1197 Prangins
Département MS&T: contrôle qualité des processus durant les phases
de fabrication des produits
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
8 H, 7 F
01.04.2014–31.03.2017 (Nouveau permis)
- 14-000935 / 1510402
MA Service S.R.L, 00132 Roma
Entretien et réparation des trains Cisalpino à réaliser en dehors de l'exploitation
des véhicules concernés.
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
15 H
01.04.2014–30.09.2014 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 14-000960 / 64352758
INFOMANIAK NETWORK SA, 1227 Carouge GE
Support technique pour leurs clients
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
10 H, 2 F
01.05.2014–30.04.2017 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 13-000309 / 66277171
Huntsman Advanced Materials (Switzerland) GmbH, 1870 Monthey
Bâtiments de production 258, 281, 315, 329, 366, 443 et 379
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
155 H
01.01.2013–31.03.2015 (Modification)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 14-000938 / 50002529
Nestlé Suisse S.A. Fabrique de Broc Fabrication de Chocolats, 1636 Broc
Fabrication Confiserie, Maintenance (Technique), Lavoir
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
22 H, 38 F
01.05.2014–31.03.2015 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

20 mai 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail